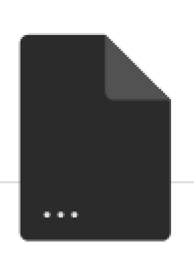
La prononciation de l'intention & changer de place après la prière...

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Erreurs qui se banalisent



La prononciation de l'intention & changer de place après la prière...

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

La Sounna requiert que l'on nourrisse l'intention dans le cœur, car la prononciation de l'intention est une innovation...on ne prononce pas l'intention [An-Niya] et on ne change pas de place après la prière (systématiquement)...

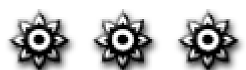
Question :

[…] La personne pose la question suivante :
Quel est le jugement sur le fait d’énoncer son intention [An-Niya] à vive voix pour la prière ?

Réponse :

Énoncer son intention [**An-Niya**] est une innovation, le faire de vive voix est un acte encore plus grave. La Sounna, c’est plutôt de limiter son intention au cœur car Allah, a Lui la louange, connaît certes les secrets, même les plus cachés. Le Tout Puissant n’est-Il pas Celui qui dit : « **Dis: "Est-ce vous qui apprendrez à Allah votre religion, alors qu'Allah sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre?" Et Allah est Omniscient.** » [Sourate Al Hujourat - 16].

De plus, rien de fiable n’a été rapporté au sujet de la prononciation de l’intention [**An-Niya**] par le Prophète (paix et bénédictions d’Allah soient sur lui), ni par ses Compagnons, ni par aucun des Imams qui les ont suivis, ce qui nous permet ainsi de dire que cet acte n’est pas légiféré, et certainement faisant parti des innovations inventées. Et d'Allah vient la réussite.

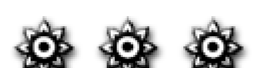


Question :

[…] La personne pose la question suivante :
Y a-t-il une autorisation rapportée sur le fait de changer de place pour accomplir une Sounna (une prière surérogatoire) après une prière obligatoire qui permet cela ?

Réponse :

À ma connaissance, aucun récit prophétique fiable n’a été rapporté à ce sujet, mais néanmoins Ibn ‘Omar (qu’Allah soit satisfait d’eux) et beaucoup d’autres prédécesseurs le faisaient et concernant cette façon de faire, il y a bien assez de largesse quant à son accomplissement, oua Al hamdou li Allah. Ceci étant, il existe à ce sujet un hadith faible que l’on trouve chez Abou Daoud qu’Allah lui fasse miséricorde. Il s’agit donc d’une prescription qu’accomplissait Ibn ‘Omar (qu’Allah soit satisfait d’eux) et effectuée par les pieux prédécesseurs [**As-Salaf As-Salih**]. Et d'Allah vient la réussite.



Source : www.binbaz.org.sa : التلفظ بنية الصلاة بدعة - تغيير المكان لأداء السنة بعد الصلاة

Majmou' Fatawas et maqalat moutanayi'a - volume 10 & 11
de Sheikh ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**